

## SUPPRESSIONS DE POSTES et PERTE DE GARANTIE La Galère des agents continue et s'accroît !

Les agents des Finances Publiques du Var n'en peuvent plus :

- ils n'ont plus les moyens de recevoir les contribuables sans que les délais d'attente ne s'allongent,
- ils n'ont plus les moyens de traiter leurs demandes, de faire les mises à jour, de répondre au téléphone,
- ils n'ont plus les moyens d'assurer l'ensemble de leurs très nombreuses missions souvent pointues et techniques qui vont de l'assiette et du recouvrement de l'impôt des particuliers ou des entreprises au paiement des dépenses des collectivités locales...
- ils n'en peuvent plus des modifications incessantes de la loi de Finances qui provoquent incompréhension et colère chez les usagers.

Le 15/11, dans le cadre d'un appel national à la grève et à l'action, 25 % des agents des Finances Publiques se sont mobilisés (malgré la difficulté de la réalité financière) pour combattre les effets néfastes des 35 000 suppressions d'emplois enregistrées depuis 15 ans (soit  $\frac{1}{4}$  de ses effectifs). Ils ont subi plus de suppressions d'emplois que n'importe quelle autre administration. Il s'agit d'un véritable plan social dont personne ne parle !

Les conséquences : suppressions des petites trésoreries de proximité (Pierrefeu, Comps, St - Raphaël, Salernes, La Roquebrussanne, sans compter celle de Rians au 01 janvier 2017 et celles à venir...), départementalisation de certains services, fusion, réduction de l'offre d'accueil, etc. Et bientôt, à l'heure de l'innovation tant vantée par notre Direction Générale pour une administration électronique, la mise en place du prélèvement à la source (PAS), véritable privatisation du recouvrement.

### Les agents disent STOP !

Aujourd'hui, pour dénoncer les 30 nouvelles suppressions d'emplois départementales au titre de 2017 qui doivent être entérinées par le Comité Technique Local, les personnels du Var réunis ont décidé d'interpeller de nouveau leurs responsables administratifs.

La dette publique ne se compose pas uniquement du salaire des fonctionnaires, seul critère retenu par les politiques ! Pourquoi ne pas aussi prendre en compte les coûts engendrés par les nombreux sénateurs, députés, ministres et ministres délégués ? Pourquoi ne pas parler du coût pour l'État des différents plans de sauvetage des banques ?

A l'heure où l'emploi public est pointé du doigt par les politiques pour expliquer le niveau du déficit public, il est important de rappeler ce qu'apporte aux citoyens le service public : c'est l'accès gratuit à un certain nombre de services comme l'éducation, les soins, la sécurité, les routes, etc. Il faut savoir qu'une année de collège coûterait près de 5 000 €, une année de lycée 10 000 € et une journée d'hospitalisation avec passage aux urgences plus de 5 000 €.

Sans service public, qui aurait les moyens de pouvoir y faire face ?

Les agents de Bercy ont aussi la responsabilité d'assurer l'encaissement des recettes de l'État et

des collectivités locales, et, de lutter contre la fraude fiscale.

Pour la seule année 2016, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et le Crédit Impôt Recherche (CIR) ont coûté au contribuable français la bagatelle de 18,5 milliards d'euros. Au sein de notre administration, la pression est forte pour rembourser ces crédits d'impôts. En revanche, son contrôle, fiscal et social, est tout simplement quasiment inexistant.

Pour quel résultat ? Pour quelle redistribution ? Les entreprises françaises ont-elles embauché, en compensation, comme elles s'y étaient engagées ?

Globalement, la fraude fiscale annuelle est évaluée en France entre 60 et 80 milliards d'euros. Comment peut-on croire qu'en supprimant autant d'emplois dans la seule administration en charge de lutter contre la fraude on puisse raisonnablement penser la résorber ?

C'est à se demander si nos gouvernements successifs ont eu réellement la volonté de lutter contre cette fraude fiscale et la résorption du déficit public...

Alors, l'ennemi c'est la Finance ou les Finances Publiques ?

Et cerise sur le gâteau, la Direction Générale met un nouveau « coin » dans les règles de gestion assises lors de la fusion, notamment en termes de garanties pour les agents. Dorénavant, à compter du 01/01/2017, dans le cas d'une réorganisation de services intervenant au sein d'une même commune, l'agent dont l'emploi et la mission sont transférés dans une autre structure située sur la même commune aura **l'obligation de suivre son emploi et sa mission !!**

L'agent sera donc **obligé** de déposer une demande de mutation en demandant le bénéfice de la « priorité sur le poste », En cas d'oubli, les RH inscriront d'office cette ligne.

C'est bien le début vers la mobilité forcée, mise en œuvre dans le cadre de la réforme territoriale (loi NOTRé du 07Août 2015).

Sans oublier le blocage des 3 ans des jeunes agents de la catégorie C nouvellement recrutés,  
Sans oublier la création des plates-formes interministérielles RH en région en septembre 2018, éloignant par là même les agents des interlocuteurs RH,

Sans oublier la mise en place de PPCR qui permettra de piloter la masse salariale au niveau interministériel, en harmonisant les grilles A, B et C pour les 3 versants de la fonction publique la gestion interministérielle au plan régional devenant alors de plus en plus simple !

### **Le père Noël est vraiment une ordure !**

Solidaires-FO-CGT-CFDT-CFTC invitent les agents des Finances Publiques du Var à poursuivre leur mobilisation pour :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- le comblement des trop nombreuses vacances d'emplois ,
- l'arrêt des restructurations engagées et à venir déstructurant le travail et éloignant l'utilisateur,
- le retrait du Prélèvement A la Source
- une véritable reconnaissance des qualifications passant par une revalorisation des salaires et une augmentation significative des volumes de promotion
- le maintien de nos règles de gestion nationales et locales garantissant une affectation géographique et fonctionnelle choisie et maîtrisée, retrait de la fiche 2

**HMI à TOULON le mardi 13 décembre 2016 à 8h30**